

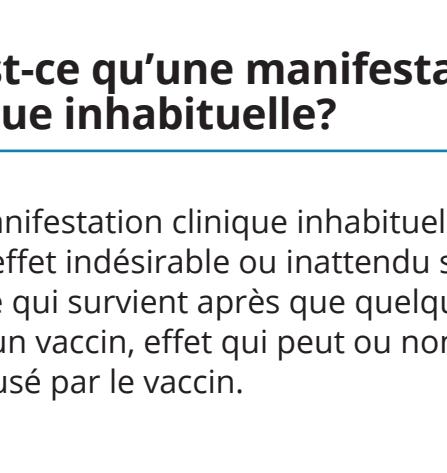
Innocuité des vaccins

en Ontario



Ce qui suit résume les manifestations cliniques inhabituelles (MCI) déclarées en Ontario suivant l'administration de vaccins en 2024.

Les vaccins sont très sûrs.



Un élément clé permettant d'assurer l'innocuité des vaccins est la surveillance continue des données à ce sujet qu'exerce l'Ontario, en collaboration avec des partenaires locaux, provinciaux, territoriaux et nationaux.

Qu'est-ce qu'une manifestation clinique inhabituelle?

Une manifestation clinique inhabituelle est un effet indésirable ou inattendu sur la santé qui survient après que quelqu'un a reçu un vaccin, effet qui peut ou non être causé par le vaccin.

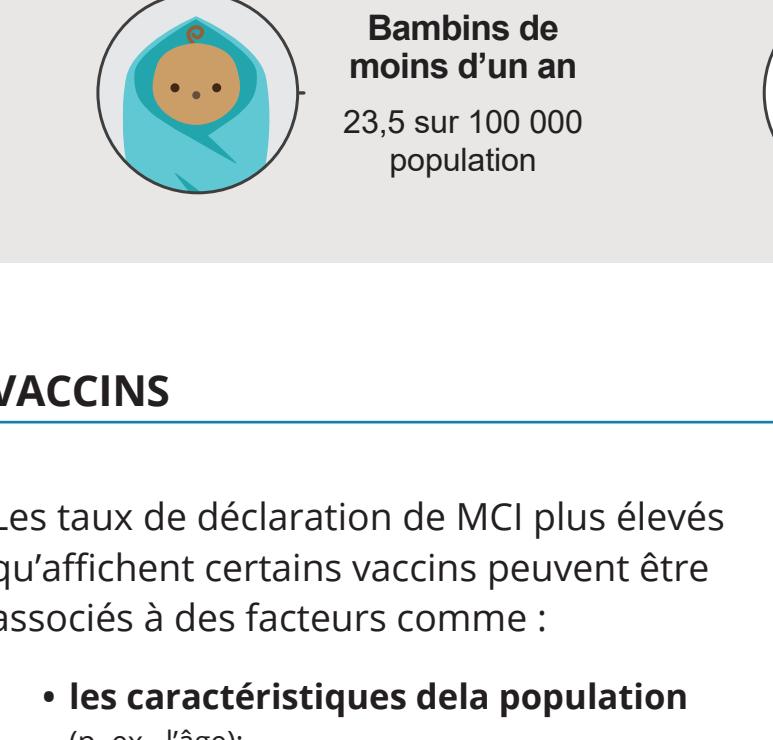
Les MCI sont rares.

En 2024, 0,007 % des doses à financement public distribuées* ont été associées à une MCI.

10,7 millions de doses

de vaccins subventionnés par les deniers publics ont été distribuées en Ontario (2024)

Parmi les 708 MCI les plus souvent signalées étaient :



708 MCI ont été déclarées

96,3 % étaient sans conséquences graves

* Les données sur les doses distribuées sont disponibles seulement pour les vaccins à financement public. Pour les vaccins contre la COVID-19, le nombre de doses administrées est utilisé.

RÉPARTITION SELON L'ÂGE

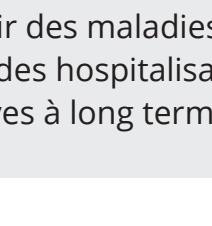
Les bambins et les enfants de trois ans ou moins ont présenté les plus hauts taux de déclaration de MCI.

Cela est probablement attribuable au nombre relativement élevé de vaccins administrés aux enfants de moins de quatre ans dans le cadre du calendrier de vaccination systématique, ce qui accroît les possibilités d'apparition de MCI qui sont ensuite signalées à un fournisseur de soins de santé.



Bambins de moins d'un an

23,5 sur 100 000 population



Enfants d'un à trois ans

19,6 sur 100 000 population

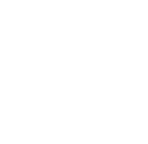
VACCINS

Les taux de déclaration de MCI plus élevés qu'affichent certains vaccins peuvent être associés à des facteurs comme :

- les caractéristiques de la population (p. ex., l'âge);

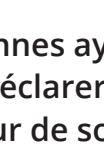
- les caractéristiques des vaccins (p. ex., réactogénicité accrue);

- milieu où ils sont administrés (p. ex., vaccination en milieu scolaire facilitant la déclaration).

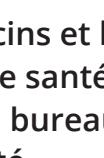


Bien que le vaccin contre la grippe affiche le plus grand nombre de déclarations de MCI (136), il a le deuxième plus bas taux de déclaration parmi les vaccins à financement public (3,6 sur 100 000 doses distribuées).

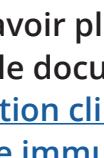
Les vaccins associés aux plus hauts taux de déclaration de MCI étaient :



Vaccin antipneumococcique : 33,7 sur 100 000



Vaccin contre le zona : 33,4 sur 100 000



Vaccin contre le méningocoque : 30,8 sur 100 000

Note : Pneu-P-23 n'est plus compris dans le calendrier de vaccination systématique en Ontario depuis juillet 2024.

L'immunisation diminue le risque de contracter et de propager des maladies évitables par la vaccination.

La vaccination peut prévenir des maladies, notamment des maladies aiguës et graves, des hospitalisations et des décès, ainsi que des complications graves à long terme de ces maladies.

DÉCLARER UNE MCI



Les personnes ayant reçu un vaccin peuvent déclarer une MCI à leur fournisseur de soins de santé ou au bureau de santé public de leur localité.

Les médecins et les autres fournisseurs de soins de santé sont tenus de déclarer les MCI au bureau de santé public de leur localité.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le document [Déclaration d'une manifestation clinique inhabituelle à la suite d'une immunisation](#).

Pour en savoir plus concernant les données sur l'innocuité des vaccins en Ontario, veuillez consulter l'[Outil de surveillance des données sur les immunisations à publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety](http://publichealthontario.ca/fr/health-topics/immunization/vaccine-safety).